ASCE 85
couleur passion

Unité d'accueil de Noirmoutier-en-l'Ile

Phare des Dames – La Maison Phare

Document mis à jour : août 2025

Le phare des Dames est situé sur la commune de Noirmoutier-en-l'Ile, à l'intérieur du Bois de la Chaise, site classé depuis 1928. Cette propriété de l'Etat constitue une enclave de 2500 m² dans la forêt domaniale gérée par l'Office National des Forêts. Elle est située à quelques mètres seulement du rivage qui est en surplomb à cet endroit, offrant une vue exceptionnelle sur la baie de Bourgneuf.

Pour accéder à l'île de Noirmoutier, vous avez deux possibilités :
- soit prendre le pont ;
- soit emprunter le passage du Gois.

Soyez prudent si vous faites ce second choix car il s'agit d'une chaussée submersible et vous devez veiller à votre horaire de passage (*nous vous conseillons vivement de passer avec votre voiture de préférence à marée basse ….*).

Une fois dans l'île, empruntez la route à 2 x 2 voies jusqu'à Noirmoutier en l'île.
En arrivant à Noirmoutier, c'est toujours tout droit jusqu'au logement : direction « la plage des Dames ».

L'accès au logement se fait via un digicode, le code vous étant transmis quelques semaines avant votre séjour.

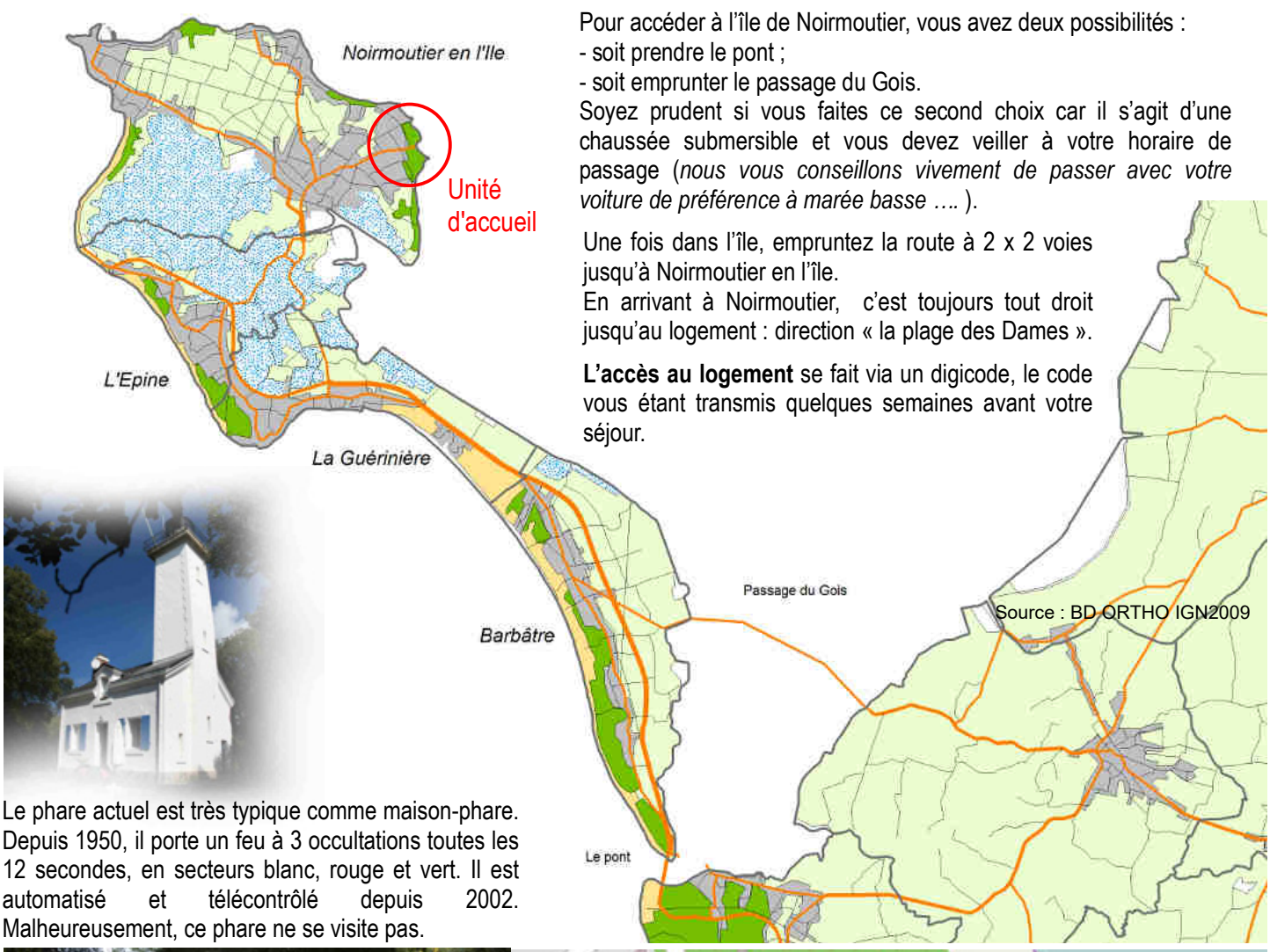

Le phare actuel est très typique comme maison-phare. Depuis 1950, il porte un feu à 3 occultations toutes les 12 secondes, en secteurs blanc, rouge et vert. Il est automatisé et télécontrôlé depuis 2002. Malheureusement, ce phare ne se visite pas.

Attention, l'unité d'accueil est située au cœur de la forêt Domaniale et l'entrée du chemin d'accès à partir de l'avenue Georges Clémenceau est peu visible ; voici quelques indications pour la trouver plus facilement. Elle est située à moins de 200 mètres de l'extrémité de la voie et est marquée par une barrière en bois. Vous devez donc aller pratiquement jusqu'à la plage des Dames pour trouver ce chemin qui pénètre dans la forêt. Vous pouvez franchir cette barrière qui n'est pas verrouillée (l'accès interdit ne vous concerne pas). Pour votre tranquillité, pensez à la refermer après chaque passage. Vous trouverez la place nécessaire pour stationner votre véhicule sur le parking situé devant la propriété du phare. N'oubliez pas alors de positionner, visible sur votre tableau de bord, le carton indiquant votre appartenance à l'ASCE qui vous a été transmis avec le contrat de location.
Attention : tout stationnement autre que le véhicule du locataire n'est pas possible (y compris une caravane) sous peine d'être soumis à verbalisation.

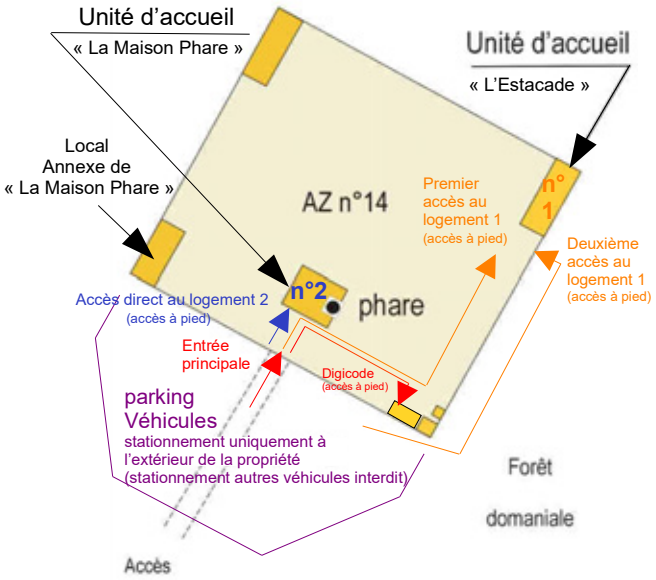

Au centre de la propriété, attenant au logement de l'ancienne gardienne de phare qui a quitté ses fonctions en juin 2023, le phare des Dames domine la forêt de chênes verts. C'est ce bâtiment qui constitue à présent l'unité d'accueil n°2 « La Maison Phare » de l'ASCE, édifice principal parmi les autres petits bâtiments annexes dont l'un est également aménagé en logement, l'unité d'accueil n°1 (l'Estacade) depuis le 27 février 1994.

Rez de chaussée

Étage

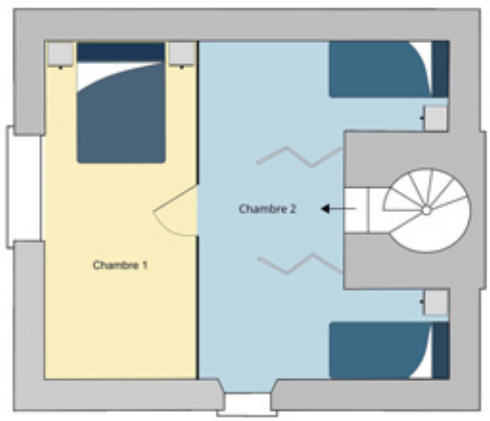

Caractéristiques

Type 3

Surface habitable
56 m²

Capacité d'accueil
6 personnes

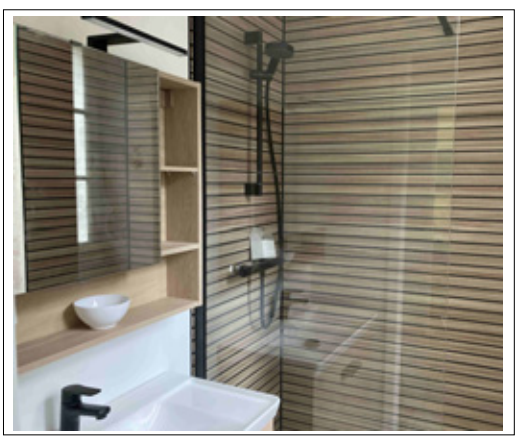

ASCE 85
couleur passion

Unité d'accueil

Phare des Dames – La Maison Phare
Noirmoutier-en-l'Ile

Date de mise à jour : août 2025

INVENTAIRE

Nom - Prénom du bénéficiaire : ..... N° de l'ASCE : .....

Adresse : ..... Période d'occupation : du ..... au .....

ustensiles de cuisine

- ☐ 10 assiettes creuses
- ☐ 6 assiettes dessert
- ☐ 10 assiettes plates
- ☐ 8 bols
- ☐ 15 tasses à café
- ☐ 10 verres à pied
- ☐ 10 verres à eau
- ☐ 5 verres à bière
- ☐ 10 coupes à champagne
- ☐ 9 petits verres à pied
- ☐ 4 mugs
- ☐ 1 pichet
- ☐ 12 fourchettes
- ☐ 12 cuillères à dessert
- ☐ 12 cuillères à soupe
- ☐ 1 cuillère en bois
- ☐ 1 couteau à pain
- ☐ 1 couteau de cuisine
- ☐ 12 couteaux à viande
- ☐ 2 couteaux à fromage/beurre
- ☐ 1 couteau à pizza
- ☐ 1 couteau à huîtres
- ☐ 3 planches à découper
- ☐ 4 casseroles
- ☐ 5 couvercles casserole
- ☐ 1 cocotte minute
- ☐ 1 sauteuse
- ☐ 2 poêles à frire
- ☐ 1 poêle à crêpes
- ☐ 1 faitout
- ☐ 1 plat en pirex
- ☐ 1 plat à tarte
- ☐ 2 plats à gâteau
- ☐ 1 moule à gâteau
- ☐ 4 saladiers
- ☐ 1 dessous de plat
- ☐ 1 cloche micro-ondes
- ☐ 2 économes
- ☐ 1 écumoire
- ☐ 1 entonnoir
- ☐ 1 essoreuse à salade
- ☐ 1 fouet
- ☐ 1 casse noix
- ☐ 2 louches
- ☐ 1 pelle à tarte
- ☐ 1 moulin julienne (2 râpes)
- ☐ 1 ouvre-boîtes
- ☐ 1 paire de ciseaux
- ☐ 1 passette
- ☐ 1 passoire
- ☐ 3 plats de service
- ☐ 1 plat micro-ondes
- ☐ 1 presse fruits et ail
- ☐ 1 presse citron
- ☐ 1 range couverts
- ☐ 4 spatules en bois
- ☐ 1 tire-bouchons
- ☐ 2 décapsuleurs
- ☐ 3 verre doseur
- ☐ 1 théière
- ☐ 8 coupes à glace
- ☐ 2 plats inox
- ☐ 1 coupe à fruits

ustensiles de ménage

- ☐ 1 balai
- ☐ 1 balai brosse
- ☐ 1 étendoir à linge
- ☐ 1 pelle à poussière
- ☐ 2 bassines en plastique
- ☐ 1 raclette à douche
- ☐ 2 seaux
- ☐ 2 serpillières

équipement – mobilier - décoration

- ☐ 1 aspirateur
- ☐ 8 chaises (dont 2 chambre)
- ☐ 1 table ronde cuisine
- ☐ 2 lampes de chevet
- ☐ 1 réfrigérateur
- ☐ 1 four micro-ondes grill
- ☐ 1 cafetière électrique
- ☐ 1 cafetière expresso
- ☐ 1 gaufrier
- ☐ 1 appareil à raclette
- ☐ 1 grille pain + pinces
- ☐ 1 grille viande
- ☐ 1 batteur
- ☐ 1 mixeur
- ☐ 1 balance de cuisine
- ☐ 1 égouttoir vaisselle
- ☐ 1 égouttoir couverts
- ☐ 1 fer à repasser
- ☐ 2 meubles de chevet
- ☐ 1 canapé-lit
- ☐ 1 poubelle (SE-WC)
- ☐ 1 poubelle cuisine

literie

rez-de-chaussée

- ☐ 1 canapé lit de 140
- ☐ 1 couverture de 140
- ☐ 1 dessus de canapé
- ☐ 1 boutis (dessus de lit)
- ☐ 2 oreillers
- ☐ 1 alèze de 140

chambre 1

- ☐ 2 lits de 90
- ☐ 2 couvertures de 90
- ☐ 2 plaids (150X200)
- ☐ 2 couettes
- ☐ 2 oreillers
- ☐ 6 alèzes
- ☐ 1 portant
- ☐ 1 chaise
- ☐ 1 petite table
- ☐ 2 lampes de chevet
- ☐ 4 cadres
- ☐ 1 petit miroir

chambre 2

- ☐ 1 lit de 140
- ☐ 1 couverture de 140
- ☐ 2 boutis (dessus de lit)
- ☐ 2 oreillers
- ☐ 1 alèse
- ☐ 1 portant
- ☐ 1 chaise
- ☐ 2 lampes de chevet
- ☐ 2 cadres
- ☐ 1 cadre miroir

autres équipements

- ☐ 1 table de jardin *
- ☐ 6 chaise de jardin *
- ☐ 2 chaises longues
- ☐ 1 livret d'accueil
- ☐ 1 documentation touristique
- ☐ 1 petit carrelet
- ☐ 1 épuisette
- ☐ 1 trousse à pharmacie

** situées dans le local annexe (s'ouvre avec la clé de la porte d'entrée)*

Observations

Nous vous prions de bien vouloir vérifier le présent inventaire dès votre arrivée et de l'adresser, à l'issue de votre séjour, au bureau de l'ASCE, à l'adresse indiquée ci-dessous ou par courriel, avec vos observations éventuelles. Ce document est indispensable pour la destruction du chèque de caution voire pour son retour par voie postale.

Fait à ..... le .....

Signature du bénéficiaire